Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 21 février 2023

Phyteis rejette avec fermeté les accusations de « chantage à l'emploi mensonger » à son encontre

--

Mardi 21 février 2023, un collectif d'organisations a annoncé avoir effectué un signalement à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) ainsi qu'aux comités de déontologie de l'Assemblée nationale et du Sénat en raison d'un potentiel manquement de Phyteis à ses obligations déontologiques.

Contrairement à ce que soutient le collectif d'organisations, Phyteis et les entreprises du secteur de la protection des cultures n'ont pas manipulé les parties-prenantes institutionnelles lorsqu'elles les ont, **en novembre 2018**, alerté sur les conséquences sociales et économiques potentielles à court, moyen et long terme de l'article 83 de la loi EGALIM sur leurs activités en France.

Face aux accusations particulièrement graves de « chantage à l'emploi mensonger » portées à son encontre, **Phyteis rejette avec fermeté toute accusation de manipulation délibérée** et tient à rappeler les faits suivants :

- Le chiffre de 2700 emplois directement concernés sur les sites de production répartis sur l'ensemble du territoire national était la meilleure estimation en novembre 2018 des plans de charge des usines françaises concernées, prenant en compte la dynamique des marchés et les conséquences potentielles de l'article 83 (réduction ou suppression des exportations, diminution des volumes produits).
- Ce chiffre, résultat d'un exercice complexe prenant en compte, pour chaque entreprise, un raisonnement industriel global, a fait l'objet de réévaluations à mesure que le périmètre d'application du texte s'est précisé, dans un contexte de risque avéré de délocalisation.
- Les craintes de Phyteis et des entreprises du secteur étaient alors et demeurent pleinement légitimes et fondées. Pendant les deux années de délai prévues par la loi pour préparer la transition de leurs sites de production, notamment en investissant pour accélérer le développement du biocontrôle et des biosolutions, les entreprises concernées, par leur engagement, ont permis la préservation de l'outil industriel et de l'emploi dans les territoires.

Dans un contexte réglementaire contraint, marqué par l'ambition française et européenne de réduire de 50 % l'usage des produits phytopharmaceutiques d'ici 2030 mais également de reconquérir une part de souveraineté agricole, alimentaire et industrielle, les acteurs du secteur travaillent sans relâche pour mieux répondre aux attentes de la société et à l'urgence climatique tout en préservant leurs activités et l'emploi dans les territoires. La concrétisation de cette ambition passe, en premier lieu, par le respect des institutions, la probité et l'intégrité indispensables à un dialogue constructif et de confiance entre Phyteis et ses parties-prenantes.

--

Contacts presse

Tom Doron – 07 86 15 90 29 – td@alquiercommunication.fr

Eléonore Leprettre – 06 12 55 79 83 – eleprettre@phyteis.fr

--

À propos de Phyteis

Phyteis est l'organisation professionnelle qui fédère 18 entreprises mettant sur le marché des solutions de protection des cultures à usage agricole (agronomie digitale, biotechnologies, bioprotection et phytopharmacie). En proposant aux agriculteurs des solutions pour soutenir la transition agroécologique en cours, les entreprises de la protection des plantes constituent l'un des maillons essentiels de la consolidation de la souveraineté alimentaire. Phyteis promeut le développement des bonnes pratiques, s'engage dans une approche *One health* et œuvre pour faire connaître le secteur en informant et formant les acteurs de la filière agricole et ses parties prenantes.

Pour plus d'informations : www.phyteis.fr, Twitter : @Phyteis

#Fin#